

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Juin 2023

Présents : 11	L'an deux mille vingt-trois, le quatorze Juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 1	
Absents : 1	
Votants : 11	
En exercice : 13	
<p>Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,</p> <p>Le <u>200623</u></p> <p>Publiée, le <u>200623</u></p> <p>Notifiée, le _____</p>	
<p><u>Étaient présents</u> : Mme YOU Nadine, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mr Fernand LEGRAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mr Noëli AUNEAU,</p> <p><u>Étaient absents</u> : Mme Annie-Flore POISSON,</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 08 Juin 2023</p>	
Délibération n°23.03.05	<u>Ressources Humaines</u> <u>Avancement de Grade</u>

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'un agent remplit les conditions statutaires (ancienneté dans son grade actuel) pour bénéficier d'un avancement de grade en 2023.

Madame la Présidente propose donc considérant la qualité des services rendus et les responsabilités qui sont confiées à l'agent concerné et considérant la délibération du Conseil administration du 14/06/2023, arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026 dans la Collectivité, de créer le poste d'avancement suivant, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à la Résidence de l'Etoile.

L'agent concerné sera ensuite nommé dans son grade d'avancement par arrêté de la Présidente avec effet au 1^{er} Juillet 2023

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2023 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026 dans la Collectivité ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **CRÉER** à compter du 1^{er} Juillet 2023 ;

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à la Résidence de l'Etoile.

- **DIRE QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget CCAS 2023.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

